



# ENJEU X

## École

### ÉTÉ POURRI POUR LES DROITS SOCIAUX, LES SERVICES PUBLICS ET LES LIBERTÉS ...

- Remise en cause du droit de grève dans les transports -avant celui annoncé dans l'éducation nationale-
- Cadeaux fiscaux énormes pour les patrimoines et revenus les plus élevés (bouclier fiscal, droits de succession, déduction des intérêts d'emprunts..)
- Travail au noir légalisé avec la défiscalisation et l'exonération de charges sociales patronales pour les heures supplémentaires

**Et pour les salariés, la facture des déficits publics ou sociaux provoqués par cette politique profondément inégalitaire :**

- Franchise sur les remboursements d'actes médicaux et les médicaments
- Baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires (la lettre de L'INSEE de juillet 2007 vient de le confirmer)
- Diminution de l'emploi public, la purge continue avec 22 500 suppressions d'emplois de fonctionnaires prévues pour 2008 dont la moitié pour la seule Education Nationale. (p; 5)

Après, et avec les autres services publics, **l'école se retrouve dans la tourmente**. Le rapport du HCE (et son exploitation médiatique) qui met en cause l'école maternelle et élémentaire, risque d'être l'outil attendu pour justifier toutes les mesures régressives en attente (projet d'EPEP, renforcement des échelons hiérarchiques...) p. 5.

**La rentrée en Sarthe** marque une dégradation accélérée, 33 classes sans enseignant titulaire, une vingtaine de postes vacants et des effectifs à la hausse... (Cf p. 3 et 4)

Pour faire le point sur toute l'actualité de la rentrée

## CONSEIL SYNDICAL

Ouvert à tous et toutes syndiqués et futurs syndiqués

Mardi 4  
septembre 20H15  
Maison des associations

Et pendant tout l'été, la chasse aux enfants et aux parents sans papiers s'est poursuivie provoquant nombre de drames humains. Et, toujours plus de lois répressives !!

Défendre un service public de qualité et ses personnels, obtenir les moyens de son fonctionnement, agir pour plus d'égalité et de justice sociale, aux côtés des enfants sans papiers... l'heure doit être au rassemblement de tous. **Unis et rassemblés pour agir et résister.**

**Le SNUipp FSU a besoin de l'engagement de tous.** Résister et retrouver le sens du collectif, dans ces temps difficiles, cela passe aussi par l'adhésion. N'hésitez pas, en ce début d'année, rejoignez le SNUipp, et participez aux réunions de sec-teurs.

# P

Dispensé de timbrage  
Le Mans CTC  
PRESSE  
Distribué par LA POSTE  
Déposé le 30 août 2007

La défense de cette espèce est capitale...



Pour nous,  
celle de la diversité,  
de l'égalité et de la  
réussite des élèves  
l'est aussi.



Il est urgent d'agir !

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC  
[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

Mensuel Août- 2007  
N° 86 0,50 €

Directeur de la publication : LEBRUN Bernard - N° CPPAP 0607S06032

Ce bulletin a été envoyé grâce au fichier informatique de la section sarthoise du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pégc. Conformément à la loi du 06.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Sarthe.

### ☐ Carte scolaire

9 ouvertures conditionnelles et 4 fermetures conditionnelles sont en attente **MAIS**

→ Une quinzaine de dossiers d'ouvertures supplémentaires attendent une réponse

→ L'IA dispose de 3 emplois pour répondre à toutes les demandes !!!

La rentrée 2007 sera placée sous le signe de la régression continue et accentuée :

- 1 emploi créé pour 130 élèves à cette rentrée en Sarthe (400 élèves supplémentaires sont attendus) ; 1 pour 60 élèves à la rentrée dernière, 1 pour 75 à la précédente... Notre département a perdu 24 classes pour 1 700 élèves de plus ces dernières années
- Et le projet de budget programme de nouvelles régressions.

Ces régressions se traduisent par :

- la remise en cause implicite de la grille départementale (il faudrait atteindre 28 de moyenne en élémentaire et 34 en maternelle pour prétendre à une ouverture),
- La dégradation du remplacement (avril 2007 a vu 110 congés non remplacés la même semaine). L'année qui s'annonce risque bien d'être encore pire que la précédente, pas de moyen supplémentaire et des postes vacants
- Le taux de scolarisation des 2/3 ans continue de se dégrader (1000 élèves se voient fermer les portes de l'école)

**→ Le groupe de travail sur la carte scolaire se tiendra le mercredi 5 juin à 9h30.**

**Toutes les écoles concernées doivent donc nous transmettre très rapidement les effectifs par téléphone, fax ou courriel.**

**Le SNUipp FSU un outil collectif au service de l'école et de la profession**

**Nous ne pouvons accepter une situation où le groupe de travail ne répondrait pas aux besoins réels. Aussi, nous appelons toutes les écoles où les conditions sont réunies (effectifs nécessitant une ouverture et des locaux disponibles et aménagés) à organiser la rentrée, en collaboration avec les parents et les élus locaux, sur la base d'une classe supplémentaire.**

### ☐ Situation des personnels

**→ Ineat Exeat :**

✓ 37 collègues quittent le département (33 titulaires et 4 stagiaires)

13 pour la Loire Atlantique, 7 pour la Vendée et 6 pour le Maine et Loire. La procédure manuelle, suite à nos demandes, a donc réussi à compenser les résultats des permutations nationales qui avait vu partir 1 seul collègue pour le 44 sur 70 demandes.

✓ et 18 (13 titulaires et 5 stagiaires) l'intègrent.

La liste d'attente est importante pour entrer en Sarthe mais les départements de la couronne parisienne avec de nombreux postes vacants (250 en Seine St Denis) ne laissent pas partir les collègues.

Le déficit (19) est très important ce qui a conduit l'Inspecteur d'Académie à « suspendre » 6 exeat qu'il avait accordés lors de la CAPD de mai à des collègues qui ont obtenu début juillet leur ineat pour le Maine et Loire. Cette décision est entachée d'illégalité puisque contraire aux textes en vigueur (on ne peut revenir sur un exeat accordé sans condition).

La décision finale est reportée à la mi septembre dans l'attente de l'au-

torisation rectorale de recruter sur la liste complémentaire. Ces 6 collègues sont les otages ou les victimes de la politique de suppression d'emplois.

**→ Mouvement et nominations :**

Le groupe de travail « 3ème phase » s'est tenu le mercredi 29 septembre. Les résultats ont été envoyés dans les écoles. Tous les TI ont été nommés sur des postes entiers. Plusieurs collègues entrés par Ineat sont nommés sur des postes ASH. La méthode retenue par l'IA, vœux géographiques et par niveau, trop lourde, n'a pas permis un contrôle réel.

✓ **33 postes restent sans titulaire** (12 dans l'ASH, des postes fractionnés et des postes ZIL). Ces postes seront tous pourvus pour la rentrée par l'affectation de brigade ou ZIL... dans l'attente d'éventuels recrutements sur la liste complémentaire.

✓ Les postes ASH seront attribués à des brigades pour l'année mais, à notre demande, ils continueront à percevoir, à titre exceptionnel, l'ISSR.

**→ Postes et emplois budgétaires:**

Le département se retrouve dans une situation budgétaire difficile avec 33 emplois sans titulaires et une estimation budgétaire de **20 emplois vacants**. Situation qui ne peut que s'aggraver en cours d'année, le déficit pourrait atteindre la trentaine vers février 2008.

Pour l'instant, aucune réponse du ministère ou du rectorat sur la possibilité de recruter sur la liste complémentaire. C'est un test car il est à craindre que le rectorat, anticipant les régressions du budget 2008, ne décide de récupérer tout ou partie des emplois dès septembre 2007.

Si le non recrutement se confirmait, la situation du remplacement en 2007-2008 connaîtrait encore une dégradation avec une diminution d'au minimum une vingtaine de personnes !!!

Ouvertures de classes et brigades de remplacement sont les 2 facettes d'un même combat. Plus que jamais, l'action collective (les consignes sur le renvoi des élèves sont sur le site du SNUipp) s'impose. Dans le département du 1er ministre, l'exigence de moyens supplémentaires et de recrutements sur la liste complémentaire doit faire la une de la rentrée.

Nous ferons le point lors des réunions de secteurs ouvertes à tous les personnels.

## ☐ **ASH**

### **Plan d'urgence ... sans vision globale !**

Le 8 août, X.Darcos et X. Bertrand ont annoncé de concert un plan en faveur de l'éducation des enfants en situation de handicap : 2700 postes d'AVS-i – dont 100 pour l'Académie de Nantes, 16 pour la Sarthe - et 1250 places en SESSAD.

Une mesure attendue par les parents d'enfants handicapés (... qui demeurent néanmoins très vigilants !), mais qui sera difficile à appliquer : jusque là l'Etat n'a pas réussi à recruter les AVS annoncés tant leurs statuts sont précaires et leur rémunération faible. Par ailleurs les besoins estimés à plus de 5 000 emplois.

**Quid de leur formation ?** Quid de leur pérennisation ? Lors de cette annonce, le MEN fait l'impasse sur des points essentiels à la réussite du plan d'action global, qui sont la formation initiale et continue des enseignants, les infrastructures adaptées, l'aménagement des transports, les liens à développer entre l'école et les établissements spécialisés,

→ **UPI** : Avec l'augmentation des demandes, une nouvelle UPI ouvre au collège du Maroc (le privé en ouvre une aussi à Téléché)

## ☐ **Formation Continue**

Les inscriptions, par internet, sont ouvertes du 27 août au 12 septembre. La modification du plan de formation initiale avec le report d'une partie des heures sur la l'année de T1, en l'absence de moyens, s'est traduite par une diminution de moitié de l'offre de formation continue.

## ☐ **EVS**

Des renouvellements sont en cours sur la cinquantaine d'emplois vacants mais il n'y aura pas de nouveaux recrutements.

→ **Scandale administratif**

Le lycée Sud, pressé par le temps et le manque de personnel, a omis de transmettre certains dossiers aux assedics ou les a remplis de manière erronée. Des personnes qui n'avaient pas renouvelé leur contrat se sont donc vus priver de droit. Alertés fin juillet, nous n'avons pu intervenir faute d'interlocuteur à l'E.N ou aux Assedics. *Lire le témoignage reçu fin juillet page 6.*

Nous avons demandé que l'IA prenne en charge tous les frais occasionnés par cette erreur. Si vous connaissez des personnes dans cette situation informez-nous.

→ **EVS et statistiques du chômage**

Certaines personnes réemployées en CAV ou CAE ont reçu un courrier de l'ANPE leur indiquant qu'elles étaient rayées des listes de demandeurs d'emplois. Cela implique une rupture du suivi, l'absence de propositions pour un emploi à temps plein. L'opération révèle sa véritable nature, fini « *le tremplin vers la réinsertion pour aller vers un véritable emploi* ». Il faut faire du chiffre et faire baisser les statistiques. La situation sociale des personnes ne change pas mais le ministre pourra annoncer au J. télévisé la baisse du chômage.

Nous demandons aux EVS concernées d'adresser une lettre à l'ANPE demandant leur réinscription.

Prochaine réunion du collectif départemental des précaires E.N.

**Mercredi 19 septembre à 14h30 maison des associations au Mans**

## ☐ **80% annualisé victoire syndicale...**

Le TA vient de nous donner raison et désavoue l'Inspecteur d'Académie sur sa gestion du temps partiel pour l'année 2006-2007. Les décisions de refus de temps partiels annualisées sont annulées. Notre argumentation juridique était fondée, nos recours ont donc payé. Ne doutons pas que notre persévérance à suivre jusqu'au bout ce dossier a pesé dans la décisions de mai 2007 de ré-ouvrir la possibilité de l'annualisation (80% payé 86%) pour les temps partiels de droit. C'est un acquis à mettre à l'actif de la délégation du personnel du SNUipp FSU.

## ☐ **Nouveautés**

→ Tout à la reconnaissance de l'EPS dans le socle commun (qui avait été initialement oubliée) le ministère vient d'adresser une circulaire incitant à porter les horaires hebdomadaires de 3 à 4h. Mais, cela ne constitue aucunement une obligation contrairement aux annonces médiatiques.

→ Evaluation CM2, prévue par De Robien, est maintenue à titre expérimental et sur la base du volontariat

→ **Le pendant du Rapport du HCE**: une note d'espoir !!! Lors du 48ème Congrès de l'ICEM qui vient de se tenir à Paris, des expériences pédagogiques fructueuses ont été exposées. Un point sera fait dans notre prochain bulletin.



### Budget , la purge !!

Le nombre de suppressions au total est de 11200, dont 1400 pour le privé. Il devrait y avoir 700 créations de PE et 650 suppressions d'emplois de stagiaires. Les suppressions porteront donc sur les personnels administratifs (400) et sur le second degré, avec 1500 suppressions au titre de la "démographie", 1700 au titre de la rationalisation (résorption de surnombres), 3500 transformations d'ETP en HS, le reste étant, semble-t-il, des suppressions d'emplois de stagiaires et/ou de MI-SE.

Pour l'enseignement supérieur, aucune suppression mais aucune création en dépit des besoins et du retard accumulé.

Ces suppressions si elles peuvent apparaître en retrait par rapport aux hypothèses les plus extrêmes avancées n'en restent pas moins d'une ampleur négative et s'ajoutent aux suppressions des années précédentes; non seulement il n'y a pas de marge de manoeuvre pour une quelconque amélioration, notamment dans la lutte contre les inégalités, mais c'est l'offre d'éducation qui est menacée, comme le suggèrent les propos de Nicolas Sarkozy reproduits ci-dessous. La logique comptable à court terme a pris le pas sur la réponse aux besoins et aux attentes et sur les investissements d'avenir. Le service public d'Education et les jeunes scolarisés payer la facture des cadeaux fiscaux aux nantis.

### L'avis du grand vizir

" Il ne s'agit pas de créer de pénuries en supprimant des postes, mais dans l'Éducation je souhaite que les enfants effectuent moins d'heures. En réduisant le nombre d'heures effectuées par les élèves, on réduit globalement le nombre d'heures de cours. Donc on pourra économiser des postes"

Ce rapport, compulsé de rapports anciens, parsemé de semi vérités ou de mensonges par omission, est loin d'aborder les véritables questions comme les moyens qu'il conviendrait de se donner pour assurer l'accès de tous au savoir. S'il évite de s'appuyer sur la recherche et les réussites éducatives du système scolaire, il n'en oublie pas moins les idées fondamentales de la pensée libérale à l'école.

Il pointe précisément deux obstacles à mettre en cause :

- L'école de proximité, système d'organisation jugé comme inefficace. C'est explicitement la remise en cause des petites écoles et du tissu scolaire rural et urbain (cela ressemble fortement et étrangement au plan de restructuration de la poste).
- La mise en cause de la fonction de directeur d'école , « pair parmi ses pairs ». Selon ces prétendus experts, la réussite éducative dépendrait du pouvoir hiérarchique du directeur.

Ce rapport évite la question des moyens en affirmant que ceux-ci existent et qu'il suffit ou suffirait d'utiliser les personnels sans classe. On nous refait implicitement le coup des fonctionnaires payés à ne rien faire. Pour résumer donc, tout dépendrait du pilotage et de la structure. Pour se faire, le rapport propose d'augmenter sensiblement le nombre d'IEN pour contrôler le travail dans les classes (sous entendant que les enseignants ne font pas leur travail). Et Darcos n'oubliera pas de nous ressortir le projet des EPEP pour récupérer des moyens, ce qu'il vient de faire lors de sa conférence de presse de rentrée.

L'école maternelle et élémentaire sont abordées sans prendre en compte, évidemment, les réductions d'emplois qui frappent le service public depuis 5 ans.

Il est enfin fort de café de voir écrit (ce qui est juste) que la maternelle copie trop les pratiques du primaire, alors que depuis de nombreuses années, les pressions hiérarchiques (ou sociales et parentales) tendent à faire de la GS un pré-CP.

Ce rapport est une illustration éclatante de la stratégie politique dominante, exprimée clairement par Renaud Dutreil - ancien ministre de la fonction publique - lors d'un colloque de la fondation Concorde :

"C'est sur l'Education nationale que doit peser l'effort principal de réduction des effectifs de la fonction publique. Sur le 1,2 million de fonctionnaires de l'Education nationale, 800 000 sont des enseignants. Licencier dans les back office de l'Education nationale, c'est facile, on sait comment faire, avec Eric Woerth [ancien secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et actuel ministre du budget des comptes publics et de la fonction publique] on prend un cabinet de conseil et on change les process de travail, on supprime quelques missions. Mais pour les enseignants, c'est plus délicat. Il faudra faire un grand audit."

"Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'Ecole fonctionne bien, la police fonctionne bien. Alors il faut tenir un discours, expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure, mais sans paniquer les gens, car à ce moment-là, ils se recroquevillent comme des tortues."

Ce rapport, c'est l'audit que Dutreil et Woerth prévoyait. On ne sera pas surpris de la manoeuvre de la part d'un haut conseil à l'éducation, installé par la loi Fillon et dont tous les membres sont nommés par le président de la république ou les présidents des assemblées. La pseudo diversité de sa composition affichée ne peut masquer qu'ils sont tous issus du même moule de pensée. Les véritables acteurs de la recherche et des pratiques ont été délibérément écartés et oubliés.

Ne nous y trompons pas, ce rapport est un outil formidable pour une mise en cause fondamentale et une attaque frontale contre le service public d'éducation. La campagne médiatique est lancée, le ministre nous présentera la facture. C'est une politique cohérente de réduction de la dépense sociale et de réduction pour ne pas dire de démantèlement des services public en France qui se met en place. Aujourd'hui est venu le tour de l'Education Nationale.

**NB** : Le texte est disponible sur notre site.



**La Mutuelle Assurance des Elèves**, créée par des enseignants il y a 75 ans, subit aujourd'hui l'accentuation de la concurrence des sociétés d'Assurance relayées parfois par des enseignes de la grande distribution.

Il importe donc d'aider la MAE à continuer ses actions dans nos établissements de la Maternelle à l'Université.

**La MAE par ses contrats individuels** couvre parfaitement l'élève qu'il soit auteur ou victime, même s'il se blesse seul ou si aucun responsable n'est identifié. Elle intervient, en liaison avec les PEP, pour faire assurer des cours à domicile aux élèves.

**La MAE facilite la relation avec l'Enseignant** par la gestion directe et de

proximité grâce à la compétence et au dévouement de ses personnels salariés ou bénévoles.

**La MAE par ses contrats d'établissements** offre la meilleure garantie et assure la tranquillité des responsables d'activités.

Mais la **MAE c'est aussi la SOLIDARITÉ**.

**MAE-Solidarité**, gérée bénévolement par des enseignants et des parents sarthois engage de multiples actions :

- **promotion** de la Mutuelle, par ses informations écrites ou son site <http://www.maes72.org>

- **prévention** : accidents domestiques et incendies, drogue au volant... La MAE-Solidarité met à disposition des établissements des outils pédagogiques : vidéos et CD-Rom éducatifs (Anastase, Hector,

Célestin), jeux et fascicules (Houlà maman bobooo...), expositions, casques VTT, bracelets d'identification pour les sorties en Maternelle, chasubles pour « pédibus »...

- **services de prestations et de secours exceptionnels**, souvent à la demande des enseignants, MAE-Solidarité accorde des aides hors-contrats pour des familles adhérentes en difficulté ou cas particuliers.

- **aides financières aux classes de découvertes et à leurs élèves** : 67 écoles et 1840 élèves aidés en 2006-2007.

**La MAE c'est une VRAIE MUTUELLE au service des élèves, des parents, des enseignants de l'ECOLE PUBLIQUE.**

**MAE de la SARTHE** Maison de l'Enseignement 13 impasse A.Saffray 72000 LE MANS 02 43 24 82 84 [www.mae.fr](http://www.mae.fr) [http://](http://www.mae.fr)



**La FCPE : 60 ans de combat**

Depuis sa fondation en 1947 par des instituteurs, membres du

syndicat national des instituteurs(SNI), la FCPE se bat pour défendre la laïcité, l'intérêt bien compris des élèves et de leurs familles au sein du système éducatif pour que chacun réussisse son projet personnel. La réussite de tous passe aussi par l'implication des parents d'élèves au sein et autour de l'école et dans une fédération qui mutualise des compétences.

Régulièrement, il nous faut appeler à tous nos interlocuteurs, à nos partenaires dans quel état d'esprit notre participation se situe. Il ne s'agit ni de se soumettre à l'institution, ni de la sou-

mettre à notre point de vue.

Au contraire, le concept de co-éducation, développé par la FCPE, s'entend comme le partage des responsabilités éducatives et de l'acte éducatif entre la famille et les autres éducateurs potentiels.

Cela suppose la recherche d'un **dialogue permanent** dans le respect des spécificités et du rôle de chacun entre les différents acteurs pour définir les objectifs éducatifs communs et les moyens d'y parvenir.

C'est sur cette base que les parents FCPE de la Sarthe veulent intervenir dans les établissements scolaires, à vos côtés dans leur rôle de parents attentifs et déterminés au meilleur fonctionnement possible de l'école.

Ensemble nous pouvons mieux défendre et améliorer ce service public

d'éducation alors que s'annoncent des disparitions de moyens sans précédent.

Par ailleurs, permettez-moi de vous rappeler que les élections des parents d'élèves les 13 et 14 octobre 2007 ne sont pas une formalité. Notre représentativité est déterminante dans l'écoute que les autorités administratives et politiques portent à nos interventions, à l'instar de la représentativité de vos organisations syndicales.

Nous attendons de vous compréhension et bienveillance dans vos relations avec nos représentants et accompagnement militant chaque fois que possible dans la vie de nos conseils locaux.

Pour le Conseil d'administration :  
Murriel CABARET

## Courriel reçu à la section fin juillet

...  
- il était une fois... une petite evs en fin de contrat au 30 juin 2007. Jusque là tout va bien ! Quelques 6 jours plus tard, elle reçoit comme il se doit, sa fiche de paye et un certificat de travail. jusque là tout va encore bien. C'est alors que la monstrueuse machine Éducation Nationale se met en route et oups ! oublie... de fournir à la petite evs son attestation Assedic, lui permettant de faire valoir ses droits aux allocations chômage.

Mais alors ! comment cela va-t-il finir !? tout simplement, la petite evs va passer un temps considérable en communication téléphonique, pour s'entendre dire que

le Lycée Sud n'était plus contactable et que ce cher proviseur (encore dans le coin) faisait le nécessaire... taratata... taratata... Depuis le 20 juillet, plus personne de joignable à la cité administrative du Mans... un répondeur vous annonce la couleur du bon chiffre pour obtenir... tel... renseignement... et l'evs n'est pas enregistrée dans sa programmation...

Il était une fois... suite et fin ! une petite evs qui ne pourra pas déposer son dossier à l'Assedic de son quartier, qui n'obtiendra aucun revenu à la fin juillet, qui obtient un rendez-vous (en urgence) auprès d'une assistante sociale au 26 juillet, tout en sachant qu'une aide sociale s'obtient au minimum

en un mois, le temps de faire le dossier et qui pour finir, ne sait même pas si elle obtiendra cette attestation pour le mois d'août... En fait ! Ce qu'elle sait la petite evs... C'est que sa banque, elle, va refuser les prélèvements automatiques EDF, gaz, eau... etc. et qu'en plus elle va être interdite de chéquier, carte bleue et mise en rouge à la banque de France..

Tout ça pour une attestation non remise en temps et en heure... tout ça pour un emploi de nase à Éducation Nationale...  
Alors, elle est pas belle mon histoire !  
Alors, elle est pas belle la vie !

# SALAIRES et INDEMNITES

0,8% d'augmentation du point d'indice au 1er février 2007 comme seule augmentation annuelle soit 3 centimes d'euros du point (merci les signataires de l'accord salarial) !!! Depuis le 1er janvier 2000, date de référence pour toutes les organisations, le point d'indice a perdu 6% de sa valeur par rapport à l'indice des prix de l'INSEE. La part des traitements des fonctionnaires dans la richesse produite (le PIB) ne cesse de reculer, de 4,34% en 1999 à 3,87% soit un recul de près de 9%. L'état a ainsi économisé en 2007, 7 milliards d'euros sur le dos de ses agents.

## Grille salariale hors cotisation MGEN

Eche- lon	Instit.					P.E					Hors classe	
	Indice	Salaire net	Choix	Mi choix	Ancien- neté	Indice	Salaire net	Grand choix	choix	Ancien- neté	Indice	Salaire net
1	341	1 291 €	9 mois	9 mois	9 mois	349	1 321 €			93mois	495	1 873 €
2	357	1 351 €	9 mois	9 mois	9 mois	376	1 423 €			9 mois	560	2 119 €
3	366	1 385 €	1 an	1 an	1 an	395	1 495 €			1 an	601	2 275 €
4	373	1 412 €	1 an 3 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois	416	1 574 €	2 ans	2 ans 6 mois	2 ans 6 mois	642	2 430 €
5	383	1 450 €	1 an 3 mois	1 an 6 mois	1 an 6 mois	439	1 661 €	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	695	2 630 €
6	390	1 476 €	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois	467	1 767 €	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	741	2 804 €
7	399	1 510 €	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	495	1 873 €	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	783	2 963 €
8	420	1 590 €	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	531	2 010 €	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	Supplément familial 1 enfant : 2,29 €, 2 enfants : 10,67 € plus 3 % du brut, 3 enfants : 15,24 € plus 8 % du brut par enfant en plus : ajouter 4,57 € et 6 % du brut	
9	441	1 669 €	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	567	2 146 €	3 ans	4 ans	5 ans		
10	469	1 775 €	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	612	2 316 €	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois		
11	515	1 949 €				658	2 490 €					

Valeur mensuelle du point d'indice : 4,53€ brut soit 3,78 € net

Sont retirés du salaire brut : **Retraite** 7,85% du traitement brut, **Retraite additionnelle** 5% de l'indemnité de résidence et IRL, **CRDS** 0,5% (sur 97% de tous les revenus, dont IRL et sur 100% des allocations familiales), **CSG** 7,5% (sur 97% de tous les revenus, dont IRL), **Contribution solidarité** : 1% du salaire net

Activités péri éducatives	22,85 €
Heure d'enseignement	
Instituteurs	16,93 €
Professeurs d'école	19,03 €
Professeurs d'école hors classe	20,93 €
Heure d'étude surveillée	
Instituteurs	15,24 €
Professeurs d'école	17,13 €
Professeurs d'école hors classe	18,84 €
Heure de surveillance(cantine)	
Instituteurs	10,16 €
Professeurs d'école	11,42 €
Professeurs d'école hors classe	12,56 €

Indemnité représentative de logement (IRL)	
Indemnité de base	2 149,81€
Indemnité majorée de 25%	2 687,26€ dont 16,26 € de complément communal.

- **Indemnité Maître d'accueil temporaire :** 22,58 € par semaine par stagiaire
  - **Indemnité ZEP** 1131,60 € soit 94,30 €/ mois
  - **Indemnité SEGPA, EREA, UPI, classes relais :** 1526,28 € soit 127,19 €/ mois
  - **Indemnité de charge administrative (direction)** 1295,62 €
- Montant identique pour toutes les directions maternelles, élémentaires, spécialisées : Indemnité majorée de 20% quand l'école est située en ZEP 1554,74 €
- **Indemnité d'intérim de direction**  
150 % de l'indemnité de sujétion spéciale : 1943,43 € majorée de 20% quand l'école est située en ZEP : 2332,12 €
- Bonification indiciaire :**
- |  |            |
|--|------------|
| Instituteurs spécialisés (CAFIPEMF, CAPSAIS, DEPS) | 15 points  |
| Instituteur CPD-EPS, Instituteur MFAIEN            | 41 points  |
| Directeur 1° groupe (classe unique)                | 3 points   |
| directeur 2° groupe (2 à 4 classes)                | 16 points  |
| Directeur 3° groupe (5 à 9 classes)                | 30 points  |
| directeur 4° groupe (10 cl. et plus)               | 40 points  |
| Directeur adjoint SEGPA                            | 50 points  |
| directeur EREA                                     | 120 points |
- Nouvelle bonification indiciaire** (si affectation sur poste y ouvrant droit), le cumul des NBI est plafonné à 50 points :
- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| PE spécialisés en exercice   | 27 points                     |
| instituteurs spécialisés nouveau régime en exercice :                        | 27 points                     |
| instituteurs spécialisés ancien régime en exercice                           | 12 points                     |
| directeurs d'école, école spécialisée, d'application, établissement sensible | 8 points cumulables avec B.I. |
| coordonnateurs ZEP ou REP  | 30 points                     |
| enseignants en classe relais   | 30 points (I)                 |
| coordonnateurs de classes relais   | 30 points (I)                 |
| enseignants exerçant en CLIN   | 40 points (I)                 |
|  | 30 points (I)                 |
- (I) NBI cumulable avec l'indemnité ZEP sous certaines conditions d'exercice



# Administratif

ANNEE SCOLAIRE 2007-2008 (zone A)	
Toussaint	du samedi 27 octobre 2007 au jeudi 8 novembre 2007
Noël	du samedi 22 décembre 2007 au lundi 7 janvier 2008
Hiver	du samedi 16 février 2008 au lundi 3 mars 2008
Printemps	du samedi 12 avril 2008 au lundi 28 avril 2008
Vacances d'été	jeudi 3 juillet 2008

## ISSR (Indemnité de Sujétion Spéciale de Remplacement)

La note de service ministérielle qui devait définir une nouvelle indemnité pour les postes autres que ZIL et brigades annoncée par la circulaire du mouvement 2007 n'est toujours pas sortie. En conséquence, les règles définies lors de la CAPD du 19 avril 2003 s'appliquent toujours à cette rentrée. Seule nouveauté, les jours non travaillés ne seront plus payés. Peut donc prétendre à l'ISSR :

- Les ZIL et brigades dans les conditions définies par la circulaire de 1990
- Tout enseignant non ZIL Brigade (INEAT, PE sortant et liste complémentaire) mais qui effectue un service type ZIL ou brigade sur plusieurs écoles
- Tout enseignant non ZIL Brigade nommé sur un congé à durée déterminée, renouvelé plusieurs fois dans l'année sauf pour la période correspondant à l'ultime remplacement
- Tout temps partiel situé sur 2 communes différentes,.

Indemnité de remplacement (ISSR) au 1/07/07	
moins de 10 km	14,89 €
10 à 19 km	19,36 €
20 à 29 km	23,87 €
30 à 39 km	28,03 €
40 à 49 km	33,28 €
50 à 59 km	38,59 €
60 à 80 km	44,19 €
par tranche de 20 km en + : 6,60 €	

8

**Sommaire :** info p. 1; Vie de la section p. 2; Rentrée en sarthe p. 3 et 4; Education p. 5; Expression libre p. 6; Salaires et indemnités p. 7; Administratif et infos p. 8; syndicalisation p. I et II, Direction d'école 4 pages

## CALENDRIER DES SAMEDIS OU MERCREDIS LIBERES ANNEE SCOLAIRE 2007/2008

Samedi matin			Mercredi matin		
29	septembre	2007	26	septembre	2007
27	octobre	2007	24	octobre	2007
1	décembre	2007	28	novembre	2007
22	décembre	2007	19	décembre	2007
26	janvier	2008	23	janvier	2008
16	février	2008	13	février	2008
22	mars	2008	19	mars	2008
12	avril	2008	9	avril	2008
3	mai	2008	30	avril	2008
Vendredi 2	mai	toute la journée	Vendredi 2	mai	toute la journée
21	juin	2008	18	juin	2008

Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école se dérouleront les 13 et 14 octobre

### Modifications au calendrier national :

- Pont de l'Ascension : les classes vaqueront le vendredi 2 mai 2007 (deux demi-journées de concertation). Il n'y aura pas service de transport scolaire.
- Le samedi 14 juin 2007 (24 Heures) devrait être vaqué

### Organisation de la semaine scolaire :

- Aucune nouvelle modification à cette rentrée. Un débat et une consultation devrait être organisé dans le département cette année sur la définition de la semaine avec 2 principes directeurs : refus de la semaine de 4 jours, 9 demi journées travaillées.

## A La Londe les Maures dans le Var du 26 au 28 octobre 2007 : 7<sup>ème</sup> université d'automne du SNUipp

Chaque année, le SNUipp organise une Université d'automne en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement. Des enseignants des écoles, des pédagogues, des sociologues, des formateurs, des spécialistes de l'école et du système éducatif débattent, confrontent leurs points de vue et font progresser la réflexion sur des questions essentielles comme celles de l'égalité des chances, de la mixité sociale, de la lecture, de l'école maternelle, de la laïcité ou des missions de l'école, ... L'an dernier 3 collègues du département y ont participé et sont revenus enthousiasmés.

**Ouverte à tous et toutes, autorisation d'absence possible : Inscriptions dès maintenant à la section**

## Action sociale en faveur des personnels

**Nouveau**

La circulaire rectorale adressée le 25 mai aux Inspecteurs d'académie définit le cadre et les modalités de la prise en charge partielle des titres d'abonnement afférents au trajet « domicile-travail ». C'est un nouveau droit ouvert depuis le 1er janvier 2007. Sont concernés toutes les catégories de personnels travaillant dans l'éducation nationale utilisant des titres annuels ou mensuels à renouvellement tacite. Prise en charge de 50% par l'employeur avec un plafond de 51,75€ rétroactive au 1er janvier. Les imprimés sont à demander à l'IA et à faire remonter par la voie hiérarchique. Téléphonnez à la section pour toute précision où nous avons par ailleurs des imprimés mod-